



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 16 MARS 2015 A COUY

Présents :

Mmes : BEUTIN Michèle, FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique,
MM : CHAPELIER Bruno, M. CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MARTINET Bruno, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Suppléant(s) : BEUTIN Michèle (de M. DOUSSET Jean-Paul)

Absent(s) ayant donné procuration : MM : CLAMOTE Patrice à M. MARTINET Bruno, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MASSAY Gérard à M. DUPREZ Thierry

Absent(s) : MM : DOUSSET Jean-Paul

Secrétaire de séance : BEUTIN Michèle

La séance est ouverte à 18 h 15

Le compte rendu de la séance précédente est voté

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	29
------------	---	--------	---	------	----

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

- ELECTION VICE-PRESIDENT COMPETENCE SPANC

M CHARACHE informe l'assemblée de la réception du courrier de Mme la Préfète qui accepte la démission de M DELAVault de ses fonctions de 2^{ème} vice-président à compter du 1er mars 2015. M CHARACHE fait alors appel de candidature pour le poste de vice-président. M POLICARD PHILIPPE et M VILLETTE ANDRE proposent leurs candidatures pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

*Nombre de délégués à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

*Nombre de votants : 29

*Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

*Nombre de suffrage exprimés : 27

*Majorité absolue : 14

* *Suffrages obtenus* : - M POLICARD PHILIPPE : 12 voix _ douze voix

- M VILLETTE ANDRE : 15 voix _ quinze voix

Monsieur VILLETTE ANDRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE PLVA

Monsieur CHARACHE informe l'assemblée de la réception de l'arrêté portant modification de périmètre du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE. L'arrêté confirmant l'adhésion de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE, l'assemblée est donc invitée à délibérer pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au PLVA.

Mme JAMET est désignée déléguée titulaire et M MAUPLIN est désigné délégué suppléant.

- **COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Monsieur CHARACHE rappelle la nécessité de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Il est décidé que les membres du Bureau composeront la commission intercommunale d'accessibilité et que chaque commune fournira une copie de son PAVE et de son diagnostic ERP avec les modifications qui seront à apporter.

- **DELIBERATION D'AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE**

Monsieur CHARACHE, président, expose le rapport suivant : Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces, considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité. Il est décidé, à l'unanimité :

- D'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à M Alain COLAS, chef de poste à la trésorerie de Baugy/Savigny-en-Septaine : depuis les lettres de rappels, les commandements de payer jusqu'aux mises en demeure et à exécuter, après la précédente phase précontentieuse, toutes les poursuites contentieuses subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter notre autorisation préalable pour tous les budgets et titre de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE quel que soit la nature de la créance.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier dont la convention de partenariat

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

1) FPIC : Monsieur le Président demande aux délégués communautaires si la Communauté de Communes continue de répartir le FPIC de droit commun ou envisage de le garder pour les projets de la Communauté de Communes. Il est conclu d'attendre de savoir si on peut voter un pourcentage de répartition du FPIC ainsi que de savoir si le budget prévisionnel montre la nécessité de garder cette somme.

2) AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE: Monsieur CHARACHE expose la demande d'adhésion à l'agence d'ingénierie départementale. La Communauté de Communes peut adhérer pour une somme de 1€/habitant mais aucune répercussion d'adhésion ne sera effective pour les communes. L'assemblée n'a pas de projets pour lesquels l'agence d'ingénierie départementale pourrait intervenir.

3) L'assemblée vote :

ABSTENTION	0	CONTRE	29	POUR	0
------------	---	--------	----	------	---

La Communauté de Communes refuse l'adhésion à l'agence d'ingénierie départementale.

4) AD2T : Monsieur CHARACHE expose la demande d'adhésion à l'agence de développement du tourisme et des territoires du Cher. La Communauté de Communes peut adhérer pour une somme de 0.12€/habitant. L'assemblée rappelle le lancement de la boucle à vélo qui pourrait être diffusée à une plus grande échelle au niveau touristique par l'agence ainsi que l'aide à l'installation des entreprises... L'assemblée vote :

ABSTENTION	0	CONTRE	13	POUR	16
------------	---	--------	----	------	----

La Communauté de Communes accepte l'adhésion à l'agence de développement du tourisme et des territoires du Cher.

5) AMF : Monsieur CHARACHE expose la demande d'adhésion à l'Association des Maires de France. La Communauté de Communes peut adhérer pour une somme de 272.83€. L'association rappelle son implication au service des intercommunalités. L'assemblée vote :

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	29
------------	---	--------	---	------	----

La Communauté de Communes accepte l'adhésion à l'association des maires de France.

6) Monsieur VIGNEL présente le montant correspondant à la mise à disposition des installations sportives intercommunales au collège Roger Martin du Gard de Sancergues, au titre de l'année 2015, qui s'élève à 8 405.65€. Une baisse significative par rapport à l'année 2014 qui s'explique par une baisse d'utilisation de 110h dû à la perte d'une classe et à la pratique étendue du créneau piscine.

- 7) Monsieur VIGNEL dresse le projet de travaux du Gymnase ainsi que les demandes de subvention (DETR, Conseil Général). Le montant total des travaux estimés s'élèverait à 57 239.25€ dont 18 120.25€ d'autofinancement. Dans l'attente des réponses aux demandes de subvention, et si le reste à charge pour la Communauté de Communes restait proche de celui estimé, les dépenses seraient inscrites au budget primitif.

- **SPANC**

Mme DIREITO présente le Compte administratif 2014 du SPANC qui est à 0€. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité en faveur du Compte Administratif 2014 du SPANC.

M.CHARACHE présente le Compte de Gestion 2014 du SPANC qui est à 0€. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité en faveur du Compte de gestion 2014 du SPANC.

M.CHARACHE présente le Budget primitif 2015 du SPANC qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 72 100€. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité en faveur du Budget Primitif 2015 du SPANC.

- **PRESENTATION DE LA BOUCLE CYCLABLE**

Madame VASICEK dresse le compte-rendu de l'avancement du projet de la boucle cyclable avec les autres CDC. Il est précisé que pour des simplifications administratives et un gain de temps, seules les trois boucles principales seront lancées. Les boucles annexes seront prises en charge par leurs collectivités respectives dans un second temps. Deux propositions de nom pour la boucle ont été proposées, Mme VASICEK accepte toute nouvelle idée. Mme VASICEK prévoit de se réunir avec le Maire de Jussy-le-Chaudrier pour établir l'emplacement et les besoins réels de la Commune pour la création d'une aire. Un montant estimé sera prévu au budget primitif 2015 pour les frais qui seront engagés dans la réalisation générale de la Boucle et qui resteront à charge après déduction des subventions.

- **PROJETS :**

1) Ecoles : Monsieur CHARACHE informe les délégués de la tenue d'une réunion avec le rectorat et de la volonté d'un regroupement des écoles sur trois secteurs suite à la fermeture envisagée de certaines écoles pour éviter de faibles effectifs et des classes à trois ou quatre niveaux ainsi que du souhait de rapprocher les élèves de CM2 des 6^{ème}.

2) Maison Médicale : Monsieur CHARACHE prévient l'assemblée de la tenue d'une réunion de lundi 18 Mai à 18h avec Mme MATHIAUD représentante de la MSA qui prépare le projet avec les prestataires de santé et le présentera à la Communauté de Communes.

3) PLUI : Monsieur CHARACHE présente le courrier de Mme la Préfète et rappelle que le Conseil Communautaire doit réfléchir à engager une procédure de PLUI avant le 31 Décembre 2015.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme VASICEK recense les communes qui n'ont pas réalisé le document unique et propose de faire un groupement de commande qui pourrait permettre une réduction de 10 à 15%.

M DELAVault fait le compte-rendu d'une réunion le matin même à Moulins-sur-Yèvre avec la gendarmerie en ce qui concerne la vidéo surveillance dans les communes, mise à certains points stratégiques. Les Communes intéressées s'adresseront à lui pour de plus amples renseignements.

Merci de votre attention, un pot de l'amitié a clôturé cette séance. La séance est levée à 20 h 15

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 20 Mars 2015 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*